

ANNEXE III

MANŒUVRES OBLIGATOIRES OU INTERDITES À UNE APPROCHE D'UNE INTERSECTION RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Intersection	Approche	Manœuvre	Catégories
ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILLOU			
Chalutier, rue du / Accès privé (stationnement Rothmans)	sud	Obligation de tourner à gauche, de 23 heures à 7 heures	tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Marguerite-Bourgeoys, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Rodolphe-Forget, avenue	est	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Sir-Adolphe-Routhier, avenue	est	Obligation d'aller tout droit, de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	tous
Sainte-Foy, chemin / Marguerite-Bourgeoys, avenue	est	Interdiction de tourner à gauche	tous
	ouest	Interdiction de tourner à gauche	tous
ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES			
Charest Ouest, boulevard / Saint-Sacrement, avenue	nord	Obligation de tourner à droite ou à gauche	camions
Masson, boulevard / Abril, rue / Terminus RTC	nord	Obligation d'aller tout droit ou tourner à gauche	Tous, excepté autobus
	sud	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous, excepté autobus
Masson, boulevard / Gide, rue	sud	Obligation d'aller tout droit	camions
Morand, rue / Chatrian, avenue	est	Obligation d'aller tout droit	camions
Wilfrid-Hamel, boulevard / Monseigneur-Plessis, rue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE			
Saint-Louis, chemin / Charles-Fitzpatrick, avenue / Accès privé	ouest	Interdiction de tourner à gauche, de 7 h 30 à 9 h, du lundi au vendredi	Tous, excepté autobus
Saint-Louis, chemin / Corrigan, rue	est	Interdiction de tourner à droite, de 15 h à 17 h 30, du lundi au vendredi	Tous
Saint-Louis, chemin / Gouverneurs, avenue des	ouest	Interdiction de tourner à gauche, de 7 h 30 à 9 h, du lundi au vendredi	Tous, excepté autobus
Saint-Louis, chemin / James-LeMoine, avenue	Sud	Obligation d'aller tout droit, de 7 h à 10 h, du lundi au vendredi	Tous, excepté autobus scolaires
Saint-Louis, chemin / Nelles, rue	ouest	Interdiction de tourner à gauche, de 7 h à 9 h, du lundi au vendredi	tous
Saint-Louis, chemin / Teillet, rue	ouest	Interdiction de tourner à gauche, de 7 h à 9 h, du lundi au vendredi	tous
ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES			
Colline, boulevard de la / Bethune, rue	nord	Interdiction de tourner à gauche	Tous, excepté autobus
Colline, boulevard de la / Forant, rue	nord	Interdiction de tourner à gauche	Tous